Publié le : 29/10/2024

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 JUILLET 2024

Date de convocation et d'affichage : 05/07/2024

L'an deux mil vingt-quatre et le onze juillet à 18 heures, le conseil municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

Présents : Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – COMBRISSON Jean-Luc – VEY-FARCE Cathy – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – BARRE Damien.

Excusés : ROUX Nicolas.
Absents : PHILIBERT Carine – JUVENON Marie-Hélène.
Procuration : ROUX Nicolas à ANGE Josianne.

WOZNIAK Jean-Marie a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du 23 mai 2024.
- Convention RASED Mours Saint Eusèbe
- Rapport d'activité 2023 du SDED.
- Rapport d'activité 2023 de VRA.
- Convention d'occupation temporaire de la parcelle ZN250 pour l'implantation d'un filtre planté de roseau – VRA.
- Convention d'autorisation de travaux anticipés et d'occupation temporaire maison rue des Remparts – EPORA.
- Décisions du Maire.
- Questions diverses.
    - Préemption DIA EMANUELLI.

• APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 MAI 2024

Lecture est faite par le Maire.

Modifier Anne-Marie GRANGE par GRANGER et modifier Sylvie MAGIONE par MANGIONE.

Fabrice LARUE précise qu'il a constaté que François AUROUX avait réalisé un rectificatif dans la presse suite à ses remarques. Par contre, il n'y a pas eu de compte rendu du conseil dans la presse comme habituellement donc désormais on ne fait plus de comptes-rendus des conseils. Dans le Mag de Clérieux il y a eu beaucoup moins de corrections suite aux diverses remarques mais ce n'est pas surprenant.

François AUROUX ajoute qu'il accepte la remarque et notamment le fait qu'il y a eu des erreurs de publiées. En revanche, il n'accepte pas les propos désobligeants à son égard. Fabrice LARUE répond que lui non plus n'apprécie pas lorsque des propos désobligeants sont formulés à son endroit, cependant, les propos sont restés corrects, il prend note de la remarque.

Mise aux voies du procès-verbal est proposée par le Maire et l'opposition vote contre, Fabrice LARUE demande pourquoi ? Agnès BABILLON répond que c'est en raison de l'attaque contre François AUROUX, que Philippe SALATA c'était autre chose mais que François ne méritait pas cela. Philippe SALATA ajoute qu'ils sont conseillers municipaux et pas journalistes et qu'ils doivent être traités comme tel. Fabrice LARUE répond qu'effectivement c'est une bonne remarque et qu'il souhaite que cela soit bien le cas dans les faits et qu'ils se comportent comme des conseillers municipaux et pas des journalistes.

Pas de remarques supplémentaires.

Approuvé à la majorité (4 oppositions : BABILLON Agnès, AUROUX François, Philippe SALATA et Damien BARRE).

- **CONVENTION RASED MOURS SAINT EUSEBE**

Présentation effectuée par Jean-Marie LABLANQUI. La convention a été envoyée avec la note de synthèse et a pour objet de définir la participation des communes et SIVOS, appartenant au secteur RASED, aux frais de fonctionnement du RASED.

La convention tripartite, signé entre l'éducation nationale et les communes de Mours Saint Eusèbe et Peyrins, convient des engagements suivants :

- Commune de Peyrins :

La commune de Peyrins met à disposition les locaux meublés (2 salles comprenant les mobiliers et matériels nécessaires). Elle s'engage à :
- Assurer l'entretien desdits locaux ;
- Assurer l'équipement téléphonique et informatique et la prise en charge des coûts d'utilisation ;

- Commune de Mours Saint Eusèbe :

La commune de Mours Saint Eusèbe s'engage à inscrire au budget de l'année, des crédits budgétaires. Ce budget pourra être utilisé par les professionnels du RASED pour financer les frais suivants :
- Fournitures scolaires,
- Fournitures administratives,
- Matériels pédagogiques
- Matériels spécifiques

Lors de cette présentation en séance, on ne revient pas sur les modalités détaillées dans la convention et dans la note sauf pour ce qui concerne notre commune :

➢ **Modalités financières pour l'ensemble des communes et SIVOS :**

Le coût du fonctionnement du RASED sera calculé chaque année en fonction des dépenses réalisées du 1er septembre de l'année n-1 au 31 août de l'année n (année scolaire en cours) présentées par la commune de Mours Saint Eusèbe et de la commune de Peyrins.

La participation de chaque commune et SIVOS sera calculé de la manière suivante :

Coût de fonctionnement du RASED (du 1er septembre de l'année n-1 au 31 août de l'année n)
Divisé par
Le nombre total d'enfants scolarisés dans les communes et SIVOS
(effectifs à la rentrée de l'année n)
Multiplié pour chaque commune et SIVOS par

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

Damien BARRE demande ce qu'est le RASED et de quels enfants il s'agit ? Fabrice LARUE répond qu'il s'agit de certains enfants de l'école Georges Brassens faisant face à des difficultés scolaires. Ce sont nos enfants qui profitent de ce réseau, c'est une coordination territoriale et non individuelle à l'échelle de chaque commune avec Peyrins qui accueil. Il y a eu des difficultés avec la commune de Peyrins qui ne souhaitait plus s'en occuper raison pour laquelle cette convention est proposée.

Agnès BABILLON demande combien cela coute ? Fabrice LARUE répond qu'il n'a pas le chiffre il sera fourni mais ce n'est pas très élevé. Dominique GIROT répond qu'on en parlera lors de la prochaine commission finances.

Voté à l'unanimité

- **RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DU SDED**

Le rapport annuel 2023 du SDED a été envoyé avec la note de synthèse et est présenté en séance par Dominique GIROT.

François AUROUX demande de quelles lignes le SDED s'occupe ? Fabrice LARUE répond qu'il s'occupe des lignes de basse tension. Il interroge concernant les 21 postes sources ? Fabrice LARUE répond que oui effectivement c'est ce qui est inscrit dans le rapport.
François AUROUX demande lorsque l'on parle des panneaux solaires installés, sont-ils sur les communes et qui gèrent ? Fabrice LARUE répond c'est le SDED qui gèrent complètement les panneaux installés sur les communes.
François AUROUX demande concernant l'éclairage public c'est VRA qui s'en occupe mais connait-on le nombre d'appareil sans LED ? Fabrice LARUE répond que c'est dans le rapport annuel de VRA qui sera présenté au point suivant.
François AUROUX demande si le SDED aide toujours les communes par des subventions lors de travaux ? Fabrice LARUE répond que oui c'est ce que vient d'énoncer Dominique GIROT lors de sa présentation et que la commune de Clérieux en a bénéficié l'année dernière.

Voté à l'unanimité

- **RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE VRA**

Le rapport annuel 2023 de VRA a été envoyé avec la note de synthèse et est présenté de façon synthétique en séance par Fabrice LARUE.

Présentation de chaque ambition :

- Ambition 1 : Environnement dont l'alimentation (marques « Les toqués du local »), l'eau, les déchets et l'énergie (PCAET).
- Ambition 2 : Economie et habitat dont l'emploi et l'insertion, les filières et métiers d'art, les parcs d'activités et l'immobilier d'entreprise, l'habitat et le logement et les mobilités.
- Ambition 3 : Services aux habitants dont la petite enfance (crèches dont 1 à Clérieux), la jeunesse (point jeune dont 1 à Clérieux et pour ceux qui n'ont pas de point jeune il y a la « pop-corn caravane »), le sport et la culture (chemin des artistes notamment sur Clérieux qui s'est de nouveau positionné cette année).

Présentation de chiffres avec une coquille, fonctionnement « et » investissement et non « en ».

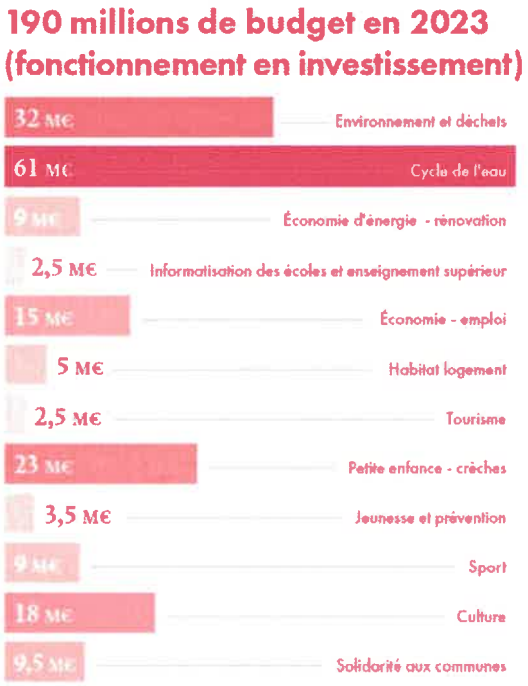

François AUROUX indique que dans un communiqué, VRA annonce avoir dépensé 43 000 € pour la Z.A. des Bouviers et demande a quoi cela correspond ? Fabrice LARUE explique qu'il y a de l'entretien, de la communication, des reprises de réseaux, etc. depuis que la zone existe.
François AUROUX demande à cette occasion où en est la commune avec cette zone ? Josianne ANGE répond qu'il y a eu récemment une réunion qui a relancé VRA sur les recherches et qu'il y a plusieurs contacts actuellement qui sont intéressés. Jean-Marie LABLANQUI a rencontré l'architecte conseil de VRA récemment concernant un projet.

François AUROUX demande concernant la station d'épuration de Valence qui a été aménagée pour produire du biogaz est-elle en fonctionnement ? Fabrice LARUE répond qu'il ne sait pas si c'est terminé ou pas.

Voté à l'unanimité

- **CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA PARCELLE ZN250 POUR L'IMPLANTATION D'UN FILTRE PLANTE DE ROSEAU – VRA**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE.

Le projet d'implantation d'un filtre planté de roseaux derrière la crèche a déjà été évoqué ensemble. Ce projet va se mettre en place prochainement avec un début de travaux et une fois les travaux terminés, un découpage foncier sera effectué pour céder à VRA la propriété foncière sur l'assise exacte du projet. Cette convention permet donc à la commune d'autoriser VRA temporairement le temps des travaux et avant le découpage.

Jean-Marie WOZNIAK demande quand ce sera fait ? Fabrice LARUE répond dès que c'est voté, le dossier sera envoyé.

Il s'agit d'un bassin de roseaux qui fait environ 120 m².

Voté à l'unanimité

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

- **CONVENTION D'AUTORISATION DE TRAVAUX ANTICIPES ET D'OCCUPATION TEMPORAIRE MAISON RUE DES REMPARTS – EPORA**

Présentation effectuée par Fabrice LARUE.

La convention a pour objet d'autoriser la commune de Clérieux d'effectuer des travaux sur le bien appartenant à EPORA situé rue des Remparts ainsi que d'autoriser l'occupation temporaire du tènement suite aux travaux.

En effet, l'EPORA a acheté pour la commune les maisons dite Jean et Barrière situées rue des Remparts. C'est la convention passée au conseil et inscrite au budget. Leur intérêt est de l'acheter et nous faire profiter d'une décote sur la démolition. La commune rachètera ensuite les deux bâtiments mais seulement en 2025 et pas en 2024 comme initialement prévu car ils ne peuvent pas nous les vendre avant. En revanche, la commune va engager les travaux de démolition fin août pour créer du stationnement rue des Remparts. Cette convention a pour objet d'autoriser la commune qui n'est pas encore propriétaire à démolir et utiliser le tènement en attendant la cession. Cela va représenter environ 15/20 places supplémentaires.

François AUROUX demande de combien sera le rachat ? Fabrice LARUE répond que dans la convention qui avait été passée il s'agissait d'un coût total de 84 000 euros avec un rachat à environ 65 000 € (décote d'environ 20%). Il n'y a pas de subventions à part l'EPORA sur ce type de projets.

Voté à l'unanimité

- **DECISIONS DU MAIRE**

  - ***Droit de préemption urbain***

DATE	PARCELLE	PROPRIETAIRE	ADRESSE TERRAIN	M²	PREEMPTION	
					OUI	NON
23/05/24	E387 et 388	M. SEGUIN Gérard	Rue de la Vallée	470		X
13/06/24	E512	M. ANDRE Bryan	3, rue du Chalon	320		X
14/06/24	E1789 et 1744	M. et Mme VEY André et Danielle	4bis, rue de la Vallée	833		X
25/06/24	E956, 1497 et 1498	M. et Mme RIGOUDY Jérôme et Sophie	10, allée des Cerisiers	16198		X
26/06/24	E1534 et 1642	M. et Mme FEUGEAS Jean-Nicolas et Laurence	Impasse des Iris	2758		X
01/07/24	E503 et 1852	Mme GALET Marie-José	2, place des Remparts	113		X

- **QUESTIONS DIVERSES**

  - Préemption DIA EMANUELLI

La commune a reçu récemment une DIA concernant la vente non pas de la maison mais du garage de M. Flavien EMANNUELLI.

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

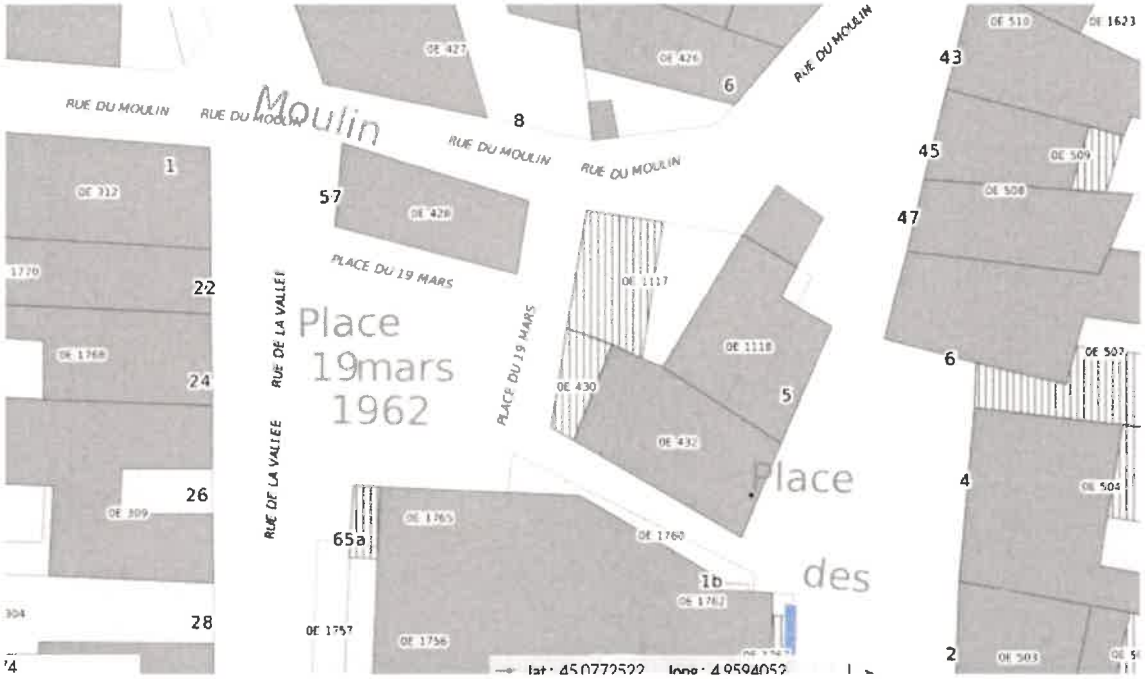

Fabrice LARUE souhaite informer les conseiller que la commune souhaite préempter ce bien à hauteur de 12 000 €. Cela créer en effet un ensemble intéressant avec le tènement de la maison Blanc et la place du 19 mars pour des capacités de stationnement et d'équipement futures. Comme présenté précédemment, la commune reporte l'acquisition d'EPORA cela signifie que budgétairement on a la capacité d'acquérir cet espace.

Agnès BABILLON demande si Flavien est au courant car il était d'accord avec l'acquéreur pour conserver un droit de stationnement pendant 5 ans ainsi qu'un droit de passage ? Fabrice LARUE répond que ce sera vu avec lui.

Il n'y a pas de remarques supplémentaires sur ce point, la commune effectuera les démarches de préemption suite au conseil.

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire

François AUROUX demande ce qui va se passer pour la route des Collines ? Jean-Luc COMBRISSON répond qu'il y a eu une mise en place hier avec la première phase et la fermeture de la route des Vergers, seuls les riverains vont l'emprunter ainsi que les cyclistes et les piétons. Il y a également eu la pose des premiers « coussins berlinois » sur la première partie de la route des Collines avec inversion des stops au croisement situés sur la route des Collines donc la route des Vergers devient prioritaire.
Cette mise en place a été précédée d'une information de modification futures environ une semaine avant la mise en place effective.
Dans un second temps, il y aura la pose de nouveaux « coussins berlinois » sur la seconde partie de la route des Collines.
Agnès BABILLON demande en ce qui concerne les coussins berlinois est-ce bien règlementaire de les poser sur cette route ? Fabrice LARUE répond qu'il y a eu une note juridique demandée à un cabinet d'avocats en ce sens ainsi que la confirmation de la part du service des routes du Département de la Drôme. Ce qui est interdit c'est de faire des ralentisseurs continus, si c'est franchissable et discontinu c'est possible, ce qui est le cas avec des ralentisseurs de type « coussins berlinois ».
En parallèle, il y a eu une demande auprès de la Gendarmerie de venir contrôler. Ils étaient présents lors de la mise en place et étaient présents ce matin également en contrôle.

Philipe SALATA ajoute qu'il avait relevé la non-conformité du panneau 12 tonnes et qu'il n'a toujours pas été modifié, qu'en est-il ? Fabrice LARUE répond qu'effectivement cela n'a pas été encore fait, la remarque est prise en compte.

Philippe SALATA demande quand la scène de la salle des fêtes doit être refaite ? Jean-Luc COMBRISSON répond que c'est prévu sur le mois d'août, après vérification hier par Jean-Pierre BANC les poutres sont pourries, ce sera remplacé par du béton. Damien BARRE pense que ce serait intéressant de dévier l'eau sur le parking, Jean-Luc COMBRISSON répond que cela avait été envisagée mais il aurait fallu que ce soit prévu au départ de la construction.

Jean-Marie WOZNIAK informe que le feu d'artifice aura lieu le 13 juillet avec participation du foot.
Agnès BABILLON demande si le feu près des habitations ce n'était pas un problème ? Fabrice LARUE répond que non cela dépend de ce qui est tiré.
Le 23 juillet il y a une visite commentée de l'Eglise.

Fabrice LARUE informe que le prochain conseil aura sûrement lieu en septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H00.

Le Maire
Fabrice LARUE

MAIRIE DE CLERIEUX
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
26 (Drôme)

Le secrétaire de séance
Jean-Marie WOZNIAK

Auteur de l'acte : Fabrice LARUE – Maire